



Résilier une assurance souscrite auprès d'une banque

Par **Franck**, le **23/09/2010** à **10:41**

Bonjour,

J'ai voulu m'assurer en conducteur principal sur une voiture en passant par ma nouvelle banque. Autrefois, j'étais assuré en conducteur principal chez la MAIF pendant 8 ans et puis 2 ans sans rien. La banque qui avait pourtant émis un devis à 200€, m'a finalement facturé 900€ au motif que j'avais perdu mon bonus de la MAIF car j'avais passé 2 ans sans conduire. Ils ont précisé que cette information provenait de la MAIF. J'ai contacté la MAIF qui m'a confirmé que je n'avais pas perdu mon Bonus et que légalement le bonus ne se perdait qu'au bout de 5 ans.

Aujourd'hui, la somme a été payée, le contrat d'assurance court depuis des mois et on me refuse le remboursement et la résiliation du contrat avant le terme annuel.

Je pense que: mon consentement a été vicié car je n'ai pas reçu de devis avec le montant exact et on m'a donné une fausse information sur le report du bonus.

Les montants en jeu étant faibles mais relativement conséquents vu le prix de ma voiture (2500€), que me conseillez-vous de faire pour tenter une action sans que cela me coûte cher?

Contre qui dois-je tenter une action sachant que la banque ne joue que le rôle d'intermédiaire avec l'assureur mais elle est probablement la seule fautive?

Merci d'avance